

# CONCERTATION SUR LE DEVENIR DE LA PETITE CEINTURE

*Compte-rendu de réunion publique  
Atelier dans le 14e arrondissement de Paris*



---

*Compte-rendu de la réunion publique-atelier organisée par la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris avec le concours de la Ville de Paris et de Réseau Ferré de France dans le cadre de la concertation sur le devenir de la Petite Ceinture ferroviaire. Réunion du 1<sup>er</sup> février 2013 tenue en mairie d'arrondissement.*

---

# SOMMAIRE

|           |   |           |
|-----------|---|-----------|
| <b>1.</b> | <b>INTRODUCTIONS.....</b>   | <b>3</b>  |
| 1.1.      | ACCUEIL DE PASCAL CHERKI, MAIRE DU 14 <sup>E</sup> ARRONDISSEMENT .....   | 3         |
| 1.2.      | ACCUEIL DE FABIENNE GIBOUDEAUX, ADJOINTE AU MAIRE DE PARIS, CHARGÉE DES ESPACES VERTS ET DE LA BIODIVERSITÉ. ....   | 4         |
| 1.3.      | PRESENTATION DU DIAGNOSTIC RÉALISÉ PAR L'ATELIER PARISIEN D'URBANISME (APUR) .....  | 4         |
| 1.4.      | RAPPEL DU CONTEXTE PAR RESEAU FERRE DE FRANCE.....  | 4         |
| <b>2.</b> | <b>SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS PAR TABLE SUR LE DEVENIR DE LA PETITE CEINTURE .....</b>  | <b>6</b>  |
| 2.1.      | REPONSE A LA QUESTION : DOIT-ON PRÉSERVER LA POSSIBILITÉ D'UNE VOCATION FERROVIAIRE LOURDE SUR TOUTE LA PETITE CEINTURE ? PEUT-ON ACCUEILLIR D'AUTRES USAGES TEMPORAIRES OU PERMANENTS ET A QUELLE(S) CONDITION(S) ? .....                        | 6         |
| 2.2.      | REPONSE A LA QUESTION : QUELLES PROPOSITIONS FAIRE POUR VALORISER LA PETITE CEINTURE ? (EN MATIÈRE DE NATURE ET DE BIODIVERSITÉ, DE LOISIRS, CULTURE ET PROMENADE, DE PROJETS URBAINS, DE DÉPLACEMENTS AUTRE QUE FERROVIAIRE LOURD, ETC...) ..... | 8         |
| <b>3.</b> | <b>CONCLUSION DE CARINE PETIT, ADJOINTE AU MAIRE DU 14<sup>E</sup> CHARGÉE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DES QUARTIERS, ET STEPHANE LOVISA, ADJOINT AU MAIRE DU 14<sup>E</sup> CHARGÉ DES ESPACES VERTS, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT.....</b>  | <b>11</b> |

## 1. INTRODUCTIONS

La concertation sur le devenir de la Petite Ceinture a vu la mise en place de visites du site, de réunions publiques d'arrondissements et d'un site Internet permettant aux internautes de contribuer et d'échanger en ligne : <http://lapetiteceinture.jenparle.net/>.

La réunion d'atelier de concertation en mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement a regroupé 110 participants le 1<sup>er</sup> février 2013.

Après avoir écouté les introductions du Maire d'arrondissement, des représentants de Réseau Ferré de France et de l'Atelier Parisien d'Urbanisme, les participants ont échangé par tables sur le devenir de la Petite Ceinture. Ensuite, ces derniers ont restitué publiquement le fruit de leurs discussions avant que Pascal Cherki, Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement ne clôture les échanges et réagisse au débat.

A la tribune, étaient présents :

- **Pascal Cherki**, Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement.
- **Fabienne Giboudeaux**, adjointe au Maire de Paris, chargée des espaces verts et de la biodiversité.
- **André-Marie BURLON**, Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR).
- **Emmanuelle Roux**, Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR)
- **Joanne Forêt**, chargée de mission de Réseau Ferré de France

La réunion était animée par Gilles-Laurent Rayssac, du cabinet Res publica, chargé de l'animation de la concertation.

### 1.1. ACCUEIL DE PASCAL CHERKI, MAIRE DU 14<sup>E</sup> ARRONDISSEMENT

**Pascal Cherki**, Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, remercie l'ensemble des personnes présentes et leur souhaite la bienvenue. Il ajoute qu'il est très important d'entendre les habitants sur ce sujet. M. Cherki explique que la ville de Paris et RFF dialoguent pour permettre la réappropriation de la Petite Ceinture au fur à mesure que RFF abandonne l'option du trafic ferroviaire sur certains de ses tronçons. Il précise que, jusqu'à aujourd'hui, des conventions temporaires existent mais les aménagements envisagés dans le cadre de ces conventions doivent être réversibles. Les évolutions du positionnement de RFF et les études actuelles permettent dans le tronçon sud d'envisager d'autres aménagements que les activités ferroviaires et d'aller d'un projet réversible à un projet pérenne. Il ajoute que ce projet doit être conçu avec les habitants même si, au final, ce seront les élus qui feront les arbitrages entre les différentes options. M. Cherki explique qu'un arbitrage doit être trouvé entre une nouvelle trame verte qui doit protéger la biodiversité et un espace qui doit être réapproprié par les habitants. Il ajoute que les études sur la gare de Montrouge avancent.

M. Cherki estime qu'il est important que l'aménagement de la Petite Ceinture permette de relier tous les quartiers du 14<sup>ème</sup> arrondissement. Il rappelle qu'une trame verte avait été envisagée sur les Maréchaux mais que cela était complexe en raison des discontinuités et des équipements présents.

Il estime que cette concertation amènera beaucoup d'idées même si toutes ne pourront pas être retenues mais qu'au final la concertation doit faire avancer le projet.

## **1.2. ACCUEIL DE FABIENNE GIBOUEAUX, ADJOINTE AU MAIRE DE PARIS, CHARGÉE DES ESPACES VERTS ET DE LA BIODIVERSITÉ.**

**Fabienne Giboudeaux**, adjointe au Maire de Paris, chargée des espaces verts et de la biodiversité, remercie Pascal Cherki pour son invitation à cette réunion. Elle rappelle que la Petite Ceinture représente 50 hectares sur tout le territoire parisien. Elle précise que Paris est une ville très dense, deux fois plus dense que New York et quatre fois plus dense que Londres. Mme Giboudeaux insiste sur l'importance d'avoir une vision d'ensemble de la Petite Ceinture, qui est intéressante à la fois pour sa biodiversité et pour l'écologie de la ville du futur qui sera forcément plus dense et qui connaîtra des épisodes caniculaires importants. Cet espace pourra également servir de lien de mobilité. Les usages actuels sont également très intéressants comme dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement où des jardins partagés ont été créés sur les surlargeurs de la Petite Ceinture.

## **1.3. PRESENTATION DU DIAGNOSTIC REALISE PAR L'ATELIER PARISIEN D'URBANISME (APUR)**

**André-Marie Bourlon**, présente une synthèse du diagnostic réalisé par l'APUR sur la Petite Ceinture et ses possibles évolutions.

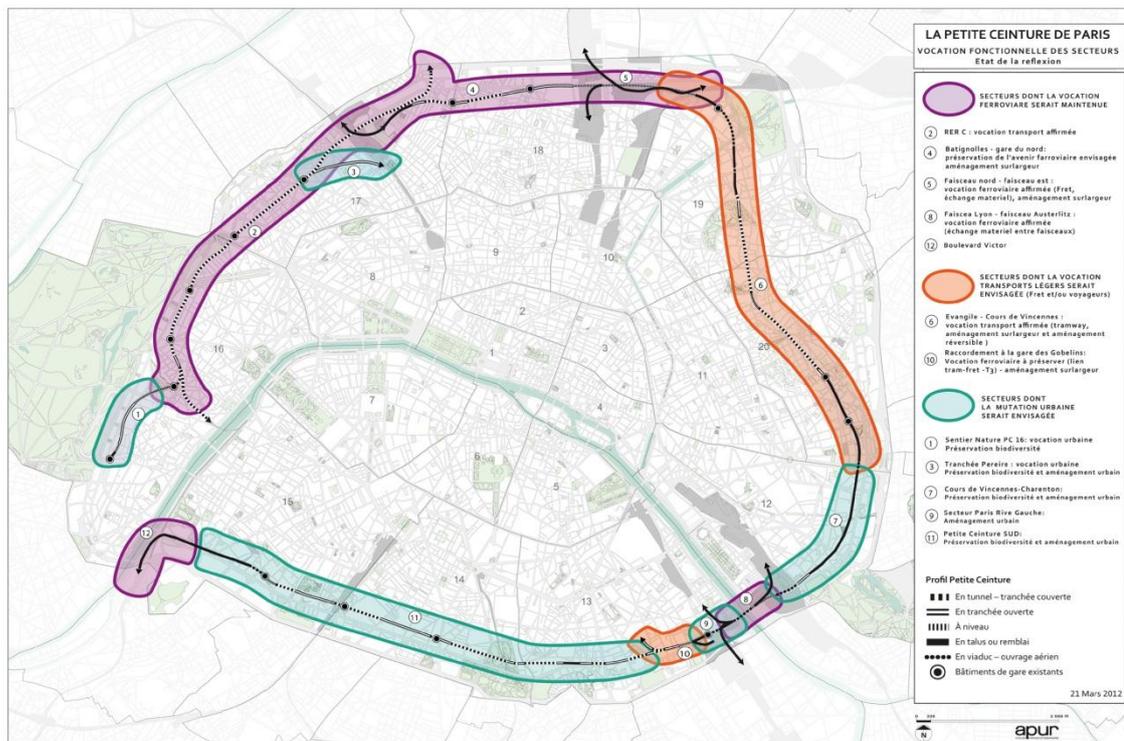
*Le diagnostic et la synthèse présentée sont disponibles sur le site de la concertation (<http://www.lapetiteceinture.jenparle.net/>)*

## **1.4. RAPPEL DU CONTEXTE PAR RESEAU FERRE DE FRANCE**

**Joanne Forêt de RFF**, gestionnaire du réseau ferré national, rappelle que la Petite Ceinture est la propriété de RFF. Elle est intégralement placée dans le Réseau Ferré National (RFN) ce qui signifie qu'il est actuellement possible d'y faire circuler des trains lourds sur tout le réseau. Elle est régie par un protocole passé en 2006 entre la Ville de Paris et RFF qui prévoyait le maintien de la possibilité de faire passer des trains sur tout le linéaire.

Avec la Ville, RFF fait aujourd'hui le constat d'un certain nombre d'évolutions dans l'environnement direct ou régional de la Petite Ceinture : la construction du tram sur les Maréchaux, le projet du Grand Paris Express, les recherches de l'Atelier Parisien d'Urbanisme sur le tram-fret. Réseau Ferré de France a donc indiqué qu'il était prêt à déclasser certains tronçons qui n'ont plus réellement d'avenir ferroviaire lourd. La Ville et Réseau Ferré de France ont donc demandé à l'APUR de réaliser un diagnostic sur

le devenir de la Petite Ceinture qui alimente aujourd'hui la concertation. Les propositions de l'APUR ont été co-élaborées avec la Ville. Elles ont abouti à la carte de synthèse qui est mise en débat (voir carte ci-dessous).



Mme Forêt précise que l'Etat, la Région Ile-de-France et le STIF (l'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France) sont également concernés par le devenir de la Petite Ceinture : ceux-ci ont donc été sollicités dans divers temps de réflexion avec les partenaires que sont la Ville et Réseau Ferré de France. À court terme, pour RFF, la concertation doit permettre d'éclairer les discussions en cours pour établir rapidement des perspectives en matière de transport. Pour une partie du tracé, notamment au nord, Réseau Ferré de France souhaite conserver la vocation ferroviaire, d'autres parties pourraient accueillir des projets de transports mais pas forcément dans le Réseau Ferré National. D'autres enfin n'auraient plus de vocation de transport et pourraient accueillir d'autres usages. Cela pourrait déboucher sur un nouveau protocole entre Réseau Ferré de France et la Ville à l'été 2013.

## 2. SYNTHÈSE DES DISCUSSIONS PAR TABLE SUR LE DEVENIR DE LA PETITE CEINTURE

### 2.1. REPONSE A LA QUESTION : DOIT-ON PRÉSERVER LA POSSIBILITÉ D'UNE VOCATION FERROVIAIRE LOURDE SUR TOUTE LA PETITE CEINTURE ? PEUT-ON ACCUEILLIR D'AUTRES USAGES TEMPORAIRES OU PERMANENTS ET A QUELLE(S) CONDITION(S) ?

**Table n°1** : Les participants de la table sont majoritairement contre la préservation de la vocation ferroviaire lourde. Cependant, certains sont favorables à un transport en commun léger. L'ensemble des participants souhaite préserver l'avenir et préfère ainsi éviter les aménagements irréversibles. Plusieurs participants veulent préserver la propriété foncière de RFF.

Les participants souhaitent que les aménagements aient à la fois une dimension de biodiversité, économique et sociale. Ils proposent que la Petite Ceinture fasse partie de la trame verte de Paris, poutre de la stratégie de biodiversité française qui est un engagement de la France dans le protocole de Nagoya.

Concernant sa dimension économique, les participants ne souhaitent pas de construction immobilière mais préfèrent que la création d'emplois sur le site soient associée à un projet notamment s'il y a des aménagements touristiques.

Pour la dimension sociale, les participants proposent que la Petite Ceinture soit un lieu de santé, d'éducation et de partage entre les générations. Ils imaginent par exemple des classes vertes pour découvrir le lieu.

**Table n°2** : Les participants souhaitent que la possibilité d'une réhabilitation d'un transport ferré soit préservée sur l'intégralité de la Petite Ceinture, notamment pour anticiper les évolutions technologiques qui permettront de réduire sensiblement les nuisances sonores.

Ils proposent qu'en attendant d'arriver à ces innovations des utilisations légères puissent être installées pour permettre des promenades, des lieux d'évènements et des circulations légères. Par contre, ils souhaitent que ces dernières soient encadrées pour qu'elles respectent la nature existante.

**Table n°3** : Parmi les participants trois sont favorables à une mixité ferroviaire et du transport de fret, les autres défendent une promenade plantée. Ils souhaitent des informations sur le coût des aménagements et la propriété du sol.

**Table n°4** : Les participants souhaitent conserver l'emprise pour une vocation ferroviaire. Ils rappellent que la mixité des usages avec le passage d'un tram est une réalité notamment sur le T2. Les participants souhaitent que les espaces créés pour les jardins associatifs ne soient pas détruits et que la réversibilité ferroviaire soit maintenue.

**Table n°5 :** La table souhaite conserver la possibilité de revenir à une circulation ferroviaire de transport de fret et voyageurs pour délester les transports saturés mais ne sont pas contre des dispositifs de loisirs.

**Table n°6 :** Les participants ne souhaitent pas que la vocation ferroviaire lourde soit conservée. Cependant, ils proposent du transport sur certains tronçons (notamment entre Maison Blanche et Porte d'Orléans) sous réserve d'usage non-bruyant ne détruisant pas la continuité de la biodiversité.

Ils sont favorable à de nouveaux usages à condition de respecter les édifices patrimoniaux et la végétation telle qu'elle est, c'est-à-dire sauvage.

**Table n°7 :** Certains participants regrettent que la question posée fausse le débat puisqu'ils estiment que l'adjectif « lourd » décourage de toute vocation ferroviaire. Quatre participants ne s'opposent pas à l'usage ferroviaire mais ils souhaitent que le matériel soit silencieux et qu'un transport léger de marchandise soit développé. Deux autres participants sont contre la vocation ferroviaire. Un participant propose d'installer des circulations douces y compris des livraisons à vélo.

Certains participants proposent de conserver les gares qui appartiennent encore à la SNCF.

**Table n°8 :** Les participants souhaitent conserver la vocation ferroviaire de la Petite Ceinture tout en accueillant des usages temporaires. Ils souhaitent maintenir la continuité de la plateforme sur tout le linéaire et proposent de faire circuler des véhicules sanitaires prioritaires comme les pompiers ou les ambulances.

**Table n°9 :** Les participants sont contre une vocation ferroviaire lourde et exclusive sur la Petite Ceinture, ils sont favorables à une diversité d'usages à condition qu'une étude d'impact globale soit réalisée, incluant les coûts financiers ainsi que les impacts environnementaux sur la pollution, le climat la biodiversité et le réchauffement climatique.

**Table n°10 :** Les participants souhaitent conserver la possibilité du transport ferroviaire cependant ils sont favorables à l'accueil d'autres usages à plusieurs conditions. Ils sont contre les équipements irréversibles et souhaitent préserver la dimension de corridor biologique continu grâce à des usages respectueux de la biodiversité. Ils estiment donc qu'une charte des usages doit être établie en co-élaboration avec les habitants.

**Table n°11 :** Cinq participants souhaitent conserver la vocation ferroviaire et travailler les interconnexions avec les autres réseaux existants. Les quatre autres participants préfèrent favoriser la ceinture verte et éviter toute forme de construction.

**Table n°12 :** Les participants sont majoritairement en faveur d'une vocation ferroviaire. Ils spécifient plusieurs conditions. Pour assurer la sécurité de tous, ils souhaitent séparer les infrastructures des usagers. Ils privilégient un matériel roulant qui fasse le moins de bruit possible et souhaitent conserver au maximum la faune et la flore du site. Les participants qui sont contre la vocation ferroviaire préfèrent préserver la biodiversité du lieu et de l'environnement pour aider à la régulation thermique. Ils

souhaitent que ces lieux servent à créer des liens sociaux et à permettre la création et l'expression artistique.

**Un participant** regrette que ce projet ne soit pas présenté dans le cadre plus global du Grand Paris afin de savoir si la Petite Ceinture ne peut pas avoir une utilité future sur le plan des transports.

## **2.2. REPONSE A LA QUESTION : QUELLES PROPOSITIONS FAIRE POUR VALORISER LA PETITE CEINTURE ? (EN MATIERE DE NATURE ET DE BIODIVERSITE, DE LOISIRS, CULTURE ET PROMENADE, DE PROJETS URBAINS, DE DEPLACEMENTS AUTRE QUE FERROVIAIRE LOURD, ETC...)**

**Table n°1** : Les participants proposent des aménagements pour les déplacements tels que des vélos-rail, pistes cyclables, des chemins de randonnée, des voies de circulation pour des petits véhicules électriques ou des pousse-pousse. Ils souhaitent également que la Petite Ceinture soit le lieu d'observation de la faune et de la flore. La table propose à ce sujet qu'un apiculteur s'installe sur la Petite Ceinture.

Certains participants proposent que la Petite Ceinture soit le lieu d'exposition d'œuvres artistiques voire d'atelier de création. Tandis que d'autres souhaitent des aménagements sportifs et des jeux d'échec.

**Table n°2** : Aucun participant sauf un, ne souhaitent de construction sur la Petite Ceinture afin de maintenir la continuité écologique. Ils souhaitent que des accès soient créés pour des usages de promenade, d'évènements, de circulation.

**Table n°3** : les participants souhaitent la conserver comme bien public appartenant à la ville de Paris. Ils souhaitent sauvegarder cet espace sauvage et sa grande biodiversité. Cette coulée verte sauvage et naturelle doit être reliée avec tous les réseaux verts (berges, rivières, bois, forêts d'Ile-de-France et de Paris).

Ils proposent que la Petite Ceinture soit organisée en pôles thématiques : terrains d'aventure, kiosques à musique, salle de spectacle, cours de botanique, jardins partagés, écoles de jardinage, utilisation des tunnels pour des activités artistiques et ludiques.

Ils souhaitent également des promenades et pistes cyclables mais posent la question de l'accessibilité.

Pour faire naître des projets les participants proposent de lancer des appels à projet auprès des associations de quartier et des professionnels.

Ils proposent également de garder certains tronçons pour du fret ferroviaire vers des camions électriques.

**Table n°4** : Les participants souhaitent développer une mixité des usages et protéger les espaces naturels. Là où les emprises le permettent, ils imaginent qu'une piste cyclable puisse fonctionner en maintenant la réversibilité des usages. Pour le côté champêtre, ils proposent un vélorail.

**Table n°5 :** Les participants doivent tenir compte des projets existants. Ils proposent d'organiser une piste cyclable continue sans obstacle. Ils souhaitent que la biodiversité soit conservée et que les sentiers sauvages soient maintenus. Ces espaces peuvent permettre de faire des classes nature de biodiversité urbaine. Certains endroits peuvent également servir de refuge climatique d'été et de jardins partagés et ouvriers.

Ils proposent que la Petite Ceinture soit le lieu d'évènements tels que les bals-musettes.

**Table n°6 :** La moitié des participants souhaitent des aménagements tels que des jardins partagés, des promenades et des parcours sportifs. Ils proposent des équipements culturels comme des salles de spectacle, des lieux d'expositions dans les tunnels dans les anciens wagons reconvertis et en plein air. Ils souhaitent également des emplacements réservés aux tags. Ils imaginent des lieux conviviaux (place, pelouse, gradins) pour réunir les habitants et faire des fêtes. Les participants proposent de créer des aménagements touristiques comme un train touristique, des vélos-rails et des promenades touristiques.

Les autres souhaitent en priorité des transports légers avec la possibilité de faire du transport de marchandise et des aménagements sur les surlargeurs.

Certains participants proposent d'installer de la végétation sous les tunnels grâce à des éclairages artificiels. Ils ajoutent que les gares pourraient être reconverties pour les associations et pour créer un musée de la Petite Ceinture.

**Table n°7 :** Les participants souhaitent des lieux de promenade avec des accès faciles et une perméabilité depuis la banlieue ainsi que des espaces verts avec des pistes cyclables. A certains endroits, les participants proposent d'installer des jets d'eau, des fontaines et des squares en espalier.

**Table n°8 :** Les participants souhaitent que les ouvrages d'art soient entretenus de façon biologique et raisonnée. Ils proposent également de rétablir et de multiplier les accès piétons.

**Table n°9 :** Les participants proposent « un tramway dans un jardin » et des trains touristiques les week-ends. Ils proposent que les gares soient transformées en espaces culturels comme des lieux d'exposition, de spectacles vivants, de bibliothèque...

Ils proposent que des tronçons soient réservés au fret de marchandise en lien avec l'environnement commercial afin de réduire la circulation des poids-lourds dans Paris intra-muros. Pour les autres tronçons ils souhaitent assurer les liaisons avec certaines lignes de transport en commun afin de délester les transports en commun existants largement saturés.

Les participants souhaitent que des promenades soient aménagées dans les espaces verts tout en préservant la biodiversité.

**Table n°10 :** Pour les déplacements sur la Petite Ceinture, les participants proposent des voies cyclables, des promenades et des vélo-rails. L'ensemble de ces modes de déplacement doit être facile d'accès.

Les participants souhaitent que la Petite Ceinture permette des manifestations culturelles et citoyennes comme des repas de quartier. Ils proposent également des aménagements autour du thème de la nature comme des cadrans solaires, des cascades, des ruches, des vignes, des jardins partagés à hauteur de rue ou en terrasse. Ils pensent également que les tunnels pourraient servir de musée sur l'environnement ou des activités qui ne nécessitent pas de lumière, par exemple la projection de film. Pour les gares, les participants imaginent qu'elles puissent être le lieu d'expositions artistiques et culturelles et abriter des restaurants à partir de produit des jardins de la Petite Ceinture.

**Table n°11** : Les participants insistent sur l'importance de la coulée verte qui doit faire partie de la trame verte et bleue, issues Schéma Régional de Cohérence écologique. Ils rappellent le passage de la faune entre le parc Montsouris et le parc André Citroën.

D'une manière générale, les participants estiment que la Petite Ceinture doit profiter d'une revalorisation historique et patrimoniale. Ils souhaitent également que la Petite Ceinture soit le lieu « d'échanges vivants » avec des activités comme les guinguettes. Pour les tunnels, les participants proposent d'en faire des salles de squash, de danse et de concert.

**Table n°12** : Les participants estiment que la notion de liaison semble intéressante à préserver. Ils imaginent relier différents sites à pied. Par exemple, la petite ceinture pourrait permettre de relier le quartier de la gare de Rungis à la station Cité Université.

**Les participants** souhaitent que les projets soient élaborés et mis en œuvre par les riverains afin qu'ils s'approprient le lieu et que se crée un lien entre les habitants du quartier et d'ailleurs du fait de la continuité de l'ouvrage.

**Un participant** propose que la Petite Ceinture soit gérée par une institution spécifique qui ne soit ni la ville de Paris ni RFF. Cette institution pourrait prendre la forme d'un conservatoire (comme il existe le conservatoire du littoral) dont la mission serait de conserver l'intégrité de la Petite Ceinture et de gérer ses activités.

**Une participante** rappelle l'importance de penser la gestion du projet et des aménagements en même temps que le projet lui-même.

**Un participant** estime que la Petite Ceinture est le dernier espace de liberté disponible à Paris, qui n'ait pas été aménagé. Il propose donc de garder l'espace en l'état et de ne rien y faire.

**3. CONCLUSION DE CARINE PETIT, ADJOINTE AU MAIRE DU 14<sup>E</sup> CHARGÉE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DES QUARTIERS, ET STEPHANE LOVISA, ADJOINT AU MAIRE DU 14<sup>E</sup> CHARGÉ DES ESPACES VERTS, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT**

**Carine Petit et Stéphane Lovisa**, adjoints au Maire du 14<sup>e</sup>, remercient l'ensemble des participants pour leur implication dans cette concertation. Ils ajoutent que la concertation est habituelle pour les habitants du 14<sup>e</sup> mais que la concertation sur la Petite Ceinture a un format différent qui a permis à tous de s'exprimer plus que dans les réunions habituelles.